

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
200^e année
1^{er} août 2024
n° 29 / 8050^e
pages 1417 à 1456

CHRONIQUE / Environnement

Les sanctions du droit commun des contrats face au devoir de bon comportement environnemental de l'entreprise contractante

> Sabrina Dupouy

1426

ÉDITORIAL

1417 Le § 412, Jean-Pierre Marguénaud

ACTUALITÉS

1420 Prescription civile : action en responsabilité consécutive à un autre litige

POINTS DE VUE

1422 Et si la chambre de l'instruction s'ouvrait davantage aux victimes?, Matthieu Bourrette

1424 La mère de l'enfant conçu, Xavier Labbé

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

1431 **Chronique** : Il n'y a pas de propriété industrielle « verte », Thierry Lambert

1435 **Panorama** : Procédure pénale, Jean-Baptiste Perrier

1445 **Notes** : Élargissement du transfert de la responsabilité pénale dans le cadre d'une opération de fusion-absorption : et maintenant, encore plus loin?, note sous *Crim.* 22 mai 2024, Thibaut Duchesne et Éliaz Le Moulec

1449 Reprise par l'ayant cause à titre particulier des dettes de son auteur : la Cour de cassation ne cède pas, note sous *Civ. 3^e*, 16 mai 2024, Thomas Depaepe

1454 La communication d'une créance par le débiteur ne vaut pas reconnaissance de dette, note sous *Com.* 23 mai 2024 (2 arrêts), Jean-Luc Vallens

ENTRETIEN

1456 Rémy Cabrillac – Retour sur le concours d'agrégation de droit privé et sciences criminelles

Lefebvre Dalloz

DALLOZ

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1064,90 € TTC

Étranger : 1109 € HT

Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Août 2024

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Ptot : 0,08 kg/t

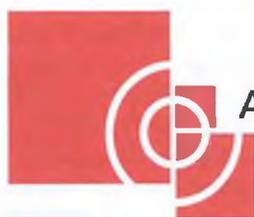
SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Jean-Pierre Marguénaud

1417

Le § 412



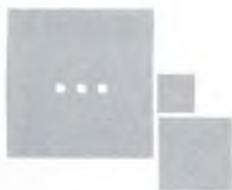
ACTUALITÉS

1420

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance
Prescription civile: action en responsabilité consécutive
à un autre litige, *Ch. mixte, 19 juill. 2024*

Le prochain numéro du Recueil
paraîtra le 5 septembre 2024



POINTS DE VUE

1422 Et si la chambre de l'instruction s'ouvrait davantage aux victimes?
par Matthieu Bourrette

1424 La mère de l'enfant conçu
par Xavier Labbé



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1426 Les sanctions du droit commun des contrats face au devoir de bon comportement environnemental de l'entreprise contractante
par Sabrina Dupouy

1431 Il n'y a pas de propriété industrielle « verte »
par Thierry Lambert

PANORAMA

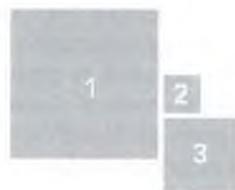
1435 Procédure pénale
juillet 2023 – juin 2024
par Jean-Baptiste Perrier

NOTES

1445 Élargissement du transfert de la responsabilité pénale dans le cadre d'une opération de fusion-absorption: et maintenant, encore plus loin?,
note sous *Crim.* 22 mai 2024
par Thibaut Duchesne et Éliaz Le Moulec

1449 Reprise par l'ayant cause à titre particulier des dettes de son auteur: la Cour de cassation ne cède pas,
note sous *Civ. 3^e*, 16 mai 2024
par Thomas Depaepe

1454 La communication d'une créance par le débiteur ne vaut pas reconnaissance de dette,
note sous *Com.* 23 mai 2024 (2 arrêts)
par Jean-Luc Vallens



ENTRETIEN

1456 Rémy Cabrillac – Retour sur le concours d'agrégation de droit privé et sciences criminelles

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr